

ENCADRÉ 7 LE BÂTIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS (BTP) : UN SECTEUR À RISQUE

SPÉCIFICITÉ DU SECTEUR DU BTP

Les conditions de travail dans le secteur du BTP le différencient des autres secteurs industriels : les entreprises doivent adapter rapidement leur système de production aux résultats des appels d'offres et gérer sur le chantier un nombre important d'intervenants qui, souvent, se connaissent mal. Ceci peut contribuer à un risque d'AT élevé par rapport aux autres secteurs d'activité du régime général. C'est pourquoi la participation aux actions de prévention de tous les intervenants du BTP est indispensable.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

Le secteur du BTP est l'un des plus importants de notre activité économique. Mais en 2003, avec plus de 16 % des accidents du travail et 27 % des décès accidentels au niveau national alors qu'il ne représente qu'environ 7 % des effectifs de salariés du régime général, il reste un secteur à haut risque, et ce en dépit du fait que le nombre des accidents mortels dans ce secteur ait été divisé par 3 au cours des 30 dernières années.

En PACA-Corse, avec 104 113 salariés en 2003, le

BTP représente 8 % des salariés. Le taux de fréquence des AT du BTP était de 94 pour 1 000 salariés en 2003 dans la région (92 pour la France entière et 45 pour l'ensemble des branches d'activité des régions PACA et Corse).

Avec un tiers des AT avec arrêt, la manutention manuelle reste un risque majeur au sein du BTP en PACA-Corse. Ce constat apparaît également au plan national. Les accidents de mission représentent la cause principale des décès dans le BTP en PACA-Corse, suivis des malaises et des chutes avec dénivelation ; au niveau national, ce sont les chutes qui occasionnent le plus d'accidents mortels.

MALADIES PROFESSIONNELLES

Le nombre des MP a progressé dans le BTP jusqu'en 2003 comme pour l'ensemble du régime général. Ce fait résulte, entre autres, d'une plus large prise en charge et d'une meilleure reconnaissance des MP notamment avec le tableau n° 57 concernant les affections périarticulaires et les tableaux n° 97 et n° 98 concernant les affections chroniques du rachis lombaire dues aux vibrations et aux charges lourdes.

Pour la période 2001-2003, 573 MP ont été réglées dans le BTP en régions PACA et Corse ce qui représente 13,5 % des MP réglées sur cette période toutes branches d'activité confondues (hors compte spécial).

Les troubles musculosquelettiques sont les MP les plus fréquentes (46 % des MP réglées aux salariés du BTP en 2003 en région PACA) et notamment le syndrome du canal carpien (main) puis l'épaule douloureuse, l'épicondylite (coude) et l'hygroma aigu du genou. Puis vient l'amiante (38 % des MP réglées) qui provoque le plus de décès.

RÉFÉRENCES

- 1• Statistiques 2003 des accidents du travail et maladies professionnelles du BTP. INRS. Dossier Web (2005).
- 2• La prévention dans le bâtiment et les travaux publics. INRS. Dossier Web (2004).
- 3• « Bâtiment et travaux publics en région PACA-Corse – les accidents et les maladies professionnelles- les chiffres 2003- » - CRAM-SE.